

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



20124928

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

13 OCT. 2020

DU BRABANT WALLON
MONITEUR BELGE

N° d'entreprise : **0451 922 109**

Nom

(en entier) : **JULASYLFLO**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Chemin de la Waronche, 3 - 1471 Loupoigne**

Objet de l'acte : TRANSFERT DE SIEGE

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 21 septembre 2020:

PREMIÈRE RÉOLUTION

Le conseil d'administration décide de transférer le siège de la société, actuellement établi à 1471 Genappe, chemin de la Waronche, 3, à l'adresse suivante : 1476 Genappe, rue de Nivelles, 4.

Cette décision prend effet ce jour.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, sont conférés à M. Dariusz DYNEROWICZ, domicilié à 1300 Wavre (Limal), rue Félicien Mosray, 32, afin d'assurer le dépôt au greffe du Tribunal de l'entreprise et la publication au Moniteur belge des présentes, ainsi que la modification de l'inscription de la société auprès d'un guichet d'entreprises (Banque-carrefour des entreprises), de sa caisse d'assurances sociales et auprès de l'administration de la taxe sur la valeur ajoutée.

M. Dariusz DYNEROWICZ
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/10/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).